

# Entre la Suisse et l'Union européenne, le début de la fin de la longue marche?

OPINION



JEAN RUSSOTTO  
AVOCAT, BRUXELLES, PRÉSIDENT  
DU COMITÉ CH-UE

Depuis sa décision de mettre terme à la négociation d'un accord institutionnel qui aurait cadré ses difficiles relations avec l'Union européenne, la Suisse naviguait en pleine incertitude. Une première percée donnant un cap est néanmoins intervenue la semaine dernière: le Conseil fédéral a annoncé la fin des pourparlers exploratoires, avec en prime, l'adoption d'un projet de mandat de négociation, avant la fin de l'année. Ce qui pourrait signifier le début d'une négociation avec l'UE au printemps prochain, pour autant que les commissions parlementaires suisses compé-

tes, les partenaires sociaux et les cantons acceptent le contenu du mandat qui, lui-même, découle d'une déclaration commune, le «Common Understanding». Ce document, juridiquement non liant, définit l'ensemble des points sur lesquels un accord a été trouvé. Il ne devrait pas être signé, mais reflète cependant une volonté politique claire d'aller de l'avant, d'où son importance. Plus de marche arrière. C'est un jalon important vers une solution concertée.

L'approche bilatérale a fait ses preuves et elle a été conçue pour durer. D'autant qu'elle aurait un champ d'application plus large, accompagnée de mécanismes décisionnels équilibrés. Boucler les pourparlers exploratoires a été une lourde tâche. L'adoption d'un mandat ne sera certes pas simple. En revanche, faire perdurer la négociation est s'exposer à deux dangers.

D'abord, une inévitable dilution des accords actuels, indui-

sant des conséquences économiques néfastes. Une hypothèse dont on ne veut pas parler, mais le péril est incontestable. Ensuite, se voir proposer par l'UE, fatiguée d'attendre, un nouveau système de gouvernance – le sien, en mode pays tiers – bouleverserait ce bilatéralisme revu et amélioré. Le résultat serait nettement moins avantageux, plus coûteux, moins performant. L'UE est en attente et n'ira pas plus loin dans ses dernières concessions.

Conclure avec l'UE, après des mois de travaux forcés, accompagnés d'années d'infinites, acariâtres disputes sur tout et rien, avec, à ce stade, des résultats apparemment satisfaisants, est une solide prime à la sécurité. Des accords sectoriels faits sur mesure et dont la date de péremption est lointaine qui plus est, pacifieraient la cohabitation bancaire avec notre plus grand partenaire économique.

Ce bilatéralisme renoué devrait apaiser les europhobes, la

mythique adhésion et ses maux, n'étant plus un sujet, chacun gardant de souveraines distances – tolérance et respect réciproques. Simultanément, une coopération économique, rapprochée et unique pourrait contenter ceux qui croient que l'Europe reste un projet d'avenir, destiné à durer. Parier sur des liens solides et durables, et non pas une Europe au rabais, serait digne de la politique européenne de la Suisse.

Que l'on aime ou pas, l'Union européenne n'est pas près de disparaître, et restera toujours une voisine physique, culturelle et économique de notre pays. Vieille de 70 ans, l'UE n'a pas pris trop de rides, même si l'usure du temps est visible. Loin d'être à la dérive, elle avance, chaotique, avec d'immenses chantiers patiemment mis en place, les uns après les autres. Prises dans un maelström de crises guerrières, migratoires et sociales, ses institutions se grippent. Visionnaire mais pragmatique, l'UE entend

s'élargir, devenir une association compacte, plus efficace; mais pour grandir jusqu'à 30-35 Etats membres, sa structure doit changer. Que dit la Suisse de ces hoquets et de ces ambitions, que pense-t-elle de l'intention de l'UE de réformer sa gouvernance et surtout, quels enseignements en tirer? Berne doit se poser ces questions.

Les Etats membres, sous l'impulsion de Paris et Berlin, souhaitent modifier le fonctionnement de l'UE, tout en assurant son élargissement, jugé inévitable. Comment répondre à l'Ukraine et la Moldavie, éliminer le vote à l'unanimité pour certaines matières et le remplacer par la majorité qualifiée, contenir la taille du Parlement européen, accommoder les autres demandes d'adhésion? La France, l'Allemagne et d'autres veulent avancer. Les présidents Macron et Beret en parleront, à Lausanne, dans une conversation, publique, sur l'Europe.

Simultanément, le concept d'une Europe à cercles concentriques resurgit. Très sommairement, les Etats qui voudraient avancer rapidement, avec une intégration accrue, rejoindraient un cercle restreint d'Etats. Ceux, en revanche, qui souhaiteraient une intégration moindre, plus lente, pourraient le faire. Demi-surprise: des pays tiers comme la Suisse et le Royaume-Uni sont nommés spécifiquement dans l'excellent document franco-allemand «Sailing on High Seas: Reforming the EU for the 21st Century» de septembre dernier. Ce document présentement en discussion pourrait permettre à ce duo de trouver une place institutionnelle, pas à l'orchestre mais pas nécessairement sur un strapontin. Une forme presque sur mesure pour certains pays tiers, dits associés. Mais il est loin d'être certain qu'elle satisfèrait la Suisse, bien ancrée dans son bilatéralisme sectoriel. ■

Jean Russotto s'exprime ici à titre personnel.